

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le cinq mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, M DECEUR Mme ALLAIN-MONNIER, M ZWISLER, Mme CARANO, M PHULPIN, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, Mme COLLET, M CHAVET, M LAUMAIN, Mme RAMPON, Mme PIERI, M BERNON, Mme PAWLOWSKI, Mme MECHAIN, M CHUZEVILLE, M OZENFANT, M DURAND, Mme LASSERON-CHANAT, M COLOMBIER, Mme SEGURA, M ANDREO.

Pouvoir : Mme ROUX donne pouvoir à M ZWISLER

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2021.

Nombre de Conseillers : 29 En Exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

M le Maire, avant d'ouvrir la séance constate que plusieurs personnes ne sont pas conseillers municipaux. Il prévient le public que le couvre-feu est à 19h.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 7 avril 2021.

Mme Segura fait remarquer qu'une question qu'elle avait envoyée n'a pas été retranscrite et qu'une de ses interventions n'est pas retranscrite correctement.

Mme Reix lui indique que ses remarques sont prises en compte et que le procès-verbal sera corrigé. Elle signale toutefois que la séance du 7 avril n'a pas pu être enregistrée dans de bonnes conditions, mais à l'aide d'un téléphone portable, car les micros étaient défectueux et la retranscription a été difficile.

2021.05.01 REHABILITATION ET REAMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE - DEPOT ET SIGNATURE DE LA DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Maire expose au conseil que des travaux de réhabilitation et réaménagement du parvis de l'église vont s'engager, les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021.

Le cabinet Nymphéa de St Bernard a été missionné en tant que paysagiste concepteur, pour élaborer le projet, lancer la consultation et suivre le chantier.

La consultation a été lancée le vendredi 23 avril, dans les « annonces légales » de la Voix de l'Ain pour les 2 lots ; le 1er : maçonnerie, revêtement, mobilier et plantations, et le 2ème : éclairage.

Pour effectuer cette réhabilitation du parvis de l'église, il y a lieu de déposer une déclaration préalable.

Christophe Cottarel architecte paysagiste (qui est à l'origine de la réhabilitation du parc de loisirs) est venu présenter son projet au conseil municipal.

Descriptif du projet :

Le parvis n'est pas fonctionnel et vieillissant et il dénote par rapport à l'ensemble de l'édifice. Il faut lui donner plus de valeur et créer un véritable socle à l'édifice en améliorant le cadre autour du bâtiment. Il faut s'appuyer sur l'architecture de l'église pour concevoir l'espace sur le travail de la pierre, faciliter l'accessibilité au site, proposer des aménagements adaptés aux moyens d'entretien du site (durabilité et gestion de l'eau) et créer une mise en valeur nocturne avec une mise en lumière plus accentuée sur la partie architecturale avec des points lumineux moins énergivores.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

Un travail a été réalisé pour retrouver les mêmes coloris des pierres existantes afin d'avoir un beau parvis qui vienne souligner l'architecture de l'église en parfaite adéquation avec le travail d'architecture de pierres du bâtiment et qui soit également plus pratique et plus qualitatif. Le revêtement de sol sera entièrement revu pour l'accessibilité PMR avec des matériaux drainants (résines) pour ne pas surcharger les réseaux d'eaux pluviales et ne pas recréer de réseaux, mais nettoyer les réseaux actuels (descentes et grilles). Suppression de l'escalier du bâtiment voisin sur la partie arrière, point d'étranglement et de non-visibilité derrière l'édifice. Cet escalier sera détourné et reconstruit (dans le tènement de la crèche). Un sanitaire sera installé sous cet escalier. Des espaces verts avec massifs (lilas des indes et palette végétale diversifiée selon les saisons, dans les tons de blanc et de bleu) seront créés. Sur les escaliers en façade, la main courante sera prolongée pour avoir un retournement jusqu'à la dernière marche. Création de points d'assise.

M le Maire ajoute que cet escalier n'est pas d'origine, il a été créé bien plus tard en béton, et actuellement il empêche la giration totale des corbillards autour de l'église. Le travail de la pierre naturelle se fera sur 3 pierres (pierre de Chandore en finition bouchardée (blanchie), pierre de Hauteville en finition flammée (crème, dorée), pierre de St Martin de Belleroche (rosée). Un travail de reprise des murs d'enceinte avec reprise des enduits est prévu ainsi qu'un travail de sablage sur toute la partie de soubassement.

M le Maire souligne la volonté de créer une harmonie de couleurs sur ce parvis de l'église dans un camaïeu de couleurs rappelant les 3 teintes du fronton de l'église. La pierre la plus blanche ne sera qu'un liseré un peu plus large annonçant la première marche des escaliers.

Mme Segura remercie pour cette présentation du projet qu'elle aime beaucoup, elle demande si la petite rampe d'accès sur le côté pour les personnes à mobilité réduite sera refaite, car elle ne pense pas qu'elle soit aux normes en termes de pente.

M Cottarel répond que le revêtement de sol va être repris, il y a des contraintes liées au volume du bâtiment, mais l'idée est de l'étirer le plus possible pour faciliter la démarche PMR.

Mme Segura rappelle que les peintures intérieures ont souffert de l'humidité et demande si le fait d'ajouter des massifs au pied des murs ne va pas amener de l'humidité supplémentaire.

M Cottarel répond que l'eau ne ruisselle pas actuellement, elle est bien drainée par le concassé existant. Le matériau qui sera utilisé sera drainant et l'eau entrera immédiatement dans le sol. Des pentes en toit inversé guideront les surplus d'eau jusqu'aux grilles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et au niveau des massifs, il y aura un drain sur chaque massif qui sera repiqué sur les descentes d'eau ; globalement, il n'y aura pas de surcharge, les drains évacueront l'excès d'eau, les choses ne seront pas empirées.

Mme Segura demande le coût de l'opération, M le Maire répond 270 000 € TTC.

M Cottarel termine par l'éclairage. Aujourd'hui 2 mâts éclairent le clocher, ce sont de gros projecteurs énergivores. 3 propositions sont faites, la première consiste à encastrer des projecteurs en pied de façade pour qu'elle soit mise en valeur en complément du clocher.

L'éclairage existant du clocher sera conservé mais remplacé par de la technologie Led et il est prévu de mettre en valeur des arcades sur les 3 faces du clocher avec des réglottes implantées en aplomb des persiennes pour surligner la partie architecturale, avec un clocher doré et un blanc un peu plus froid pour magnifier la façade très visible aux alentours.

M le Maire ajoute qu'il sera possible de jouer sur les couleurs notamment en fin d'année lors des illuminations à partir du 8 décembre.

Mme Segura demande s'il est possible d'obtenir des subventions pour un tel projet.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le maire répond que les demandes sont en cours dans le cadre de la relance économique au niveau de la Région, via l'Agglo, mais ils n'ont pas encore statué.

M Laumain demande si les pierres auront toutes la même épaisseur à la pose ?

M Cottarel répond que l'épaisseur sera la même pour toutes les pierres, tout sera de niveau, hormis pour les bordures qui accompagnent les plantations où il y aura une petite émergence.

Des dalles seront globalement à 8 cm d'épaisseur pour pouvoir supporter le poids d'un corbillard.

M Laumain demande si les nuisances de fuite d'huile par exemple émanant des corbillards ont été prises en considération.

M Cottarel répond qu'il s'agit de pierre calcaire, relativement dense qui reste toutefois un peu poreuse, mais des traitements peuvent être prévus et appliqués pour protéger les pierres par un film protecteur.

M Durand demande si un marquage au sol est prévu pour les personnes à déficience visuelle.

M Cottarel répond que sur les escaliers menant à l'église il y a le contraste visuel sur le nez de marche ; sur le grand escalier rien n'est prévu, il ne s'agit pas d'une construction neuve, ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'obligation à tout réhabiliter. Un chiffrage figure dans le DCE, un retournement des mains courantes est prévu par exemple. Nous sommes allés dans la démarche d'une amélioration en faisant au mieux avec les contraintes du bâti actuel.

M Durand demande sur quoi sont posées les dalles. Ne vont-elles pas être glissantes ?

M Cottarel répond sur un mortier maigre, l'étude a été faite pour ces inconvénients, la finition flammée permettra de bien accrocher, surtout que les pentes sont faibles, ce qui n'est pas le cas de la rue Nationale à Villefranche par exemple, il n'y n'aura pas cet effet-là du fait de la topographie. Globalement ça accroche, ce sont des matériaux utilisés sur la plupart des aménagements urbains. Devant la part Dieu par exemple il y a 3000 m² en dalles flammées et depuis 3 ans il n'y a pas eu d'accident.

M Durand demande la taille des dalles.

M Cottarel répond : quelques-unes atteindront de 100 à 120 cm, mais avec des liserés fins. Globalement elles mesureront 60 cm.

M le Maire remercie M Cottarel pour son travail et ses réalisations remarquables.

M Le Maire ne prend pas part au vote et le conseil l'autorise à l'unanimité, à déposer la déclaration préalable relative au réaménagement du parvis de l'église située rue de la mairie, et à signer cette déclaration ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2021.05.02 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU MINISTERE DE LA DEFENSE

Par courrier en date du 1er mars dernier, L'Etat major des armées de l'Ain nous demande de désigner un « correspondant défense » au sein du conseil municipal.

Le correspondant est le point de contact privilégié pour la Défense et la Délégation Militaire du Département.

Pour être à même de jouer ce rôle incontournable et remplir sa mission, il doit, comme le précise l'instruction citée en référence, pouvoir bénéficier d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense, connaître les acteurs de la défense dans son environnement géographique, être informé des événements et activités susceptibles de constituer des opportunités de rencontre entre les forces armées et la population de la commune en y étant invité à y participer (cérémonies

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

officielles et commémoratives, forum de l'emploi, salon, foire et exposition, conférence, opération portes ouvertes).

Être sensibilisé aux étapes du parcours citoyen et en particulier à l'importance du recensement à 16 ans, pouvoir trouver rapidement l'interlocuteur en mesure de répondre aux questions qu'il pourrait être amené à poser sur tout ce qui touche à la défense.

M le Maire propose de désigner Marie-Laure Reix, 1ère adjointe.

Mme Segura demande qui était le précédent correspondant défense

M le Maire répond que c'était Christian Andreo.

Le conseil, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Laure Reix comme « correspondant défense » auprès de l'Etat major des armées de l'Ain, pour représenter notre commune.

2021.05.03 AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC SEMCODA POUR LOCAUX DE LA GENDARMERIE

M le Maire expose au conseil, qu'une convention de location a été signée avec Semcoda le 07 décembre 2007, pour donner à bail à la commune l'ensemble immobilier à usage de casernement situé au 194 rue du Collège sur la commune, destiné à être sous-loué à l'Etat pour les services de la Gendarmerie Nationale.

Par avenant n°1 en date du 22 janvier 2001, les articles « durée », « loyer », et « révision » ont été précisés, en tenant compte de la livraison effective des locaux le 16 juillet 2010.

Le présent avenant n°2 a pour but d'harmoniser la convention de location avec le bail de sous-location au profit de l'Etat, renouvelé en date du 16 juillet 2019, en ce qui concerne l'indice de révision du loyer.

Les dernières révisions de baux de location et sous location, évoqués au conseil municipal du 29 juillet 2020 donnent lieu à modifier cette convention de location notamment l'article « révision » et de le mettre en conformité ; l'indice de base retenu, pour la révision, sera fixé au 1er trimestre 2019 valeur 113,88.

Pour mémoire le loyer annuel applicable à compter du 16 juillet 2019 est de 206 800,92€ ; la prochaine indexation interviendra le 16 juillet 2022.

Le conseil, à l'unanimité autorise M le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de location du 07 décembre 2007, dans les conditions exposées ci-dessus.

2021.05.04 CONTRIBUTION 2021 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.)

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) de Bourg en Bresse pour la somme de 0,30 € par habitant soit 6 449 habitants x 0,30 € = 1 934,70€ pour l'année 2021. Ce fonds constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides à l'accès ou au maintien dans le logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement en partenariat avec le Conseil général de l'Ain, la CAF, la MSA et les bailleurs sociaux.

Mme Carano donne un résumé des actions sur l'année 2020 :

« 22 aides ont été allouées, 8 pour un dépôt de garantie, 9 pour la garantie de loyer, 1 prêt pour dette de loyer et 4 secours pour dettes de loyer. Il y a eu moins de demandes et donc moins d'aides pour les logements pendant le confinement.

Les aides pour les retards de paiement d'eau ou d'énergie gaz électricité ont augmenté.

Ce n'est pas le FSL qui entre en compte pour l'énergie, mais dès l'instant où il y a des enfants, c'est le fond d'aide sociale à l'enfance qui intervient.

Globalement la somme est la même chaque année, soit 12 000 € et la commune paye une cotisation de 1934 €. Nous avons donc intérêt à garder cette solution qui est d'un grand secours pour les personnes en quête d'appartements, notamment ceux qui ne cotisent pas à action logement, car le FSL peut avancer le dépôt de garantie.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire indique que c'est une réponse à une des questions posées précédemment par Mme Segura.

Mme Segura acquiesce.

Le conseil, à l'unanimité, décide de verser une contribution de 0,30 € par habitant, soit :
6 4449 habitants x 0,30 € = 1 934,70€ pour l'année 2021.

2021.05.05 GRANUPLAST – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

Par courrier en date du 08 mars dernier, la Préfecture de l'Ain nous informe que la société Granuplast France, siège social à Ecully, a déposé, auprès de ses services, une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité de recyclage et régénération de matières plastiques sur la commune au 754 rue de la Liberté.

Une enquête publique s'est déroulée du 06 avril au 20 avril, puis prolongée du 21 au 27 avril inclus dans la commune.

Un commissaire enquêteur a été désigné par la Préfecture et le tribunal administratif de Lyon ; le commissaire enquêteur a effectué cinq permanences destinées à recevoir les observations du public. Chaque membre du conseil a reçu par courriel en date du 01/04 et 20/04 le lien pour consulter le dossier sur le site de la Préfecture de l'Ain.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement, Mme la Préfète demande au conseil municipal de formuler un avis sur ce dossier, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

M le Maire, indique qu'avant d'entrer dans le vif du sujet, il désire faire une déclaration, et pour cela il s'adresse à Jean-François Colombier et à ses colistiers :

« Votre attitude et votre comportement, concernant la problématique Granuplast sont, à mes yeux, lamentables, et écoeurants jusqu'à la nausée. Lors du dernier conseil municipal, je vous ai exposé mon interrogation quant au projet Granuplast qui me paraissait préoccupant au possible, et j'ai appelé l'attention de tous les conseillers sur ce projet d'implantation et sur l'enquête publique le concernant. J'ai convié tous les groupes minoritaires du conseil à venir participer à une réunion le 13 avril, rassemblant les responsables de Granuplast, des élus de l'Agglo, les adjoints concernés par cette affaire, dans le but d'obtenir des concepteurs du projet, des réponses et des éclaircissements sur de nombreux points et de leur faire part de nos interrogations et remarques sur les éléments que nous jugions insuffisamment précis. La seule conseillère d'opposition présente fut Sylvie Segura. Christian Andreo s'était excusé de son absence pour raisons professionnelles. La réunion a été dense, riche en échanges et a permis d'obtenir une partie des informations complémentaires que nous attendions.

Par contre, vous, M Colombier, et vos colistiers, vous n'avez même pas eu le courage de participer à cette réunion hautement importante. J'aurais préféré utiliser une autre formule, commençant par la même lettre « c », mais j'ai craint de choquer les dames de notre assemblée, par cet autre vocabulaire plus trivial, je dis donc que vous n'avez pas eu de courage. Et par la suite, l'un d'entre vous, M Ozenfant, a même eu le toupet de déclarer qu'il n'avait pas eu l'information de cette réunion.

Par contre, vous avez préféré organiser en catimini une alerte d'effolement de la population, en distribuant un tract, dans l'unique but de tirer profit politicien et électoraliste de cette situation qui au demeurant reste délicate aux yeux de tous. Dès le début de notre mandature, j'ai convié les groupes minoritaires à travailler avec nous pour veiller au bien être des Jassanais et à la construction d'un mieux-être ; vous comprendrez aisément, Jean-François Colombier, ma colère, lorsque je constate que, loin d'une attitude constructive, vous nous avez démontré votre état d'esprit prêt à faire feu de tout bois et à chercher à tirer profit personnel d'une situation dans laquelle, au contraire, nous devons tous nous montrer unis pour prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de nos concitoyens. Votre attitude est déloyale et indigne d'un conseiller municipal, même s'il fait partie de l'opposition minoritaire. Je perçois bien là, des relents de la façon d'agir de certains membres de

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

l'opposition, sous la dernière mandature. Il est encore grand temps, Monsieur Colombier, de corriger votre comportement pernicieux.

M Colombier répond :

« En ce qui concerne la réunion du 13 avril, avec le brouhaha de la salle, on n'a pas fait attention. Vous pensez ce que vous voulez, nous on a 48h pour vous faire une lettre et vous faire des questions, pourquoi cette réponse que vous faites aujourd'hui, vous ne me l'avez pas envoyée pour que je puisse répondre. Je répondrai au prochain conseil municipal. C'était votre travail, quand vous avez su l'installation de cette entreprise, vous auriez dû en informer la population, vous l'avez fait dans le droit légal dans les panneaux d'information, les écoles étaient fermées, personne ne pouvait les lire, ensuite le panneau lumineux on ne le lit pas tous les jours, nous n'avons fait que notre travail d'informer la population, ni diffamation, ni quoique ce soit, on a informé nos citoyens qui habitent sur Jassans.

M le Maire répond :

M Colombier, je ne peux pas admettre que vous n'avez pas eu l'information, c'est absolument faux, c'est trop facile de se défendre de cette façon, tout le monde l'a entendu, j'ai insisté lourdement au dernier conseil municipal que nous organisions cette réunion d'information, tout le monde peut en témoigner. Pourquoi Mme Segura et M Andreo auraient entendu l'information et vous pas ?

M Colombier répond :

Peut-être qu'on ne l'a pas entendu, si M Ozenfant l'a dit aussi c'est qu'on ne l'a pas entendu, voilà. Maintenant on prend notre responsabilité, on n'est pas venu, on a fait notre travail. Au moins les gens se sont mobilisés et on sait pourquoi ils sont venus. Mais en aucun cas on a politisé l'affaire. Vous avez le droit d'avoir vos pensées et nous les nôtres. Nous répondrons à votre courrier au prochain conseil municipal.

M le Maire :

Quand vous voudrez, mais votre argument n'est pas valable.

M Zwisler ajoute :

Pour finir je vous dis que votre travail est sale c'est ma conclusion !

M Joly prend la parole :

« Il me semble que le travail de tout élu municipal est de travailler dans l'intérêt de la Municipalité et dans l'intérêt des gens. Que vous envoyiez un tract pour informer la population, pourquoi pas, mais dans ce cas-là, l'intérêt c'est de défendre les gens. Pour envoyer une information, il faut aller à sa source, il ne me semble pas vous avoir vu en municipalité travailler « d'arrache-pied » sur le dossier de l'ICPE, il ne me semble pas que vous êtes, comme vous l'avez dit, venu à la réunion, ce qui est très bizarre, car votre travail en tant qu'élu municipal, c'est d'écouter quand il y a des conseils municipaux, 4 personnes de votre liste qui ne sont pas capables d'entendre une invitation à une réunion importante. Je dirais qu'à la limite, pour parler d'opposition constructive, vous auriez pu nous avertir de votre intention de faire passer un courrier auprès de la population ».

M Colombier :

« On aurait pu vous avertir, tout à fait. Maintenant, vous nous dites que vous voulez construire avec nous depuis le début du mandat, mais vous rigolez j'espère. On vote un budget pour le bureau de police municipale, on les a visités quand les locaux, vous nous avez emmenés quand M Joly ? quand vous nous avez emmenés visiter les trucs qu'on vote aujourd'hui. Quand on nous demande de voter pour 450 000 € pour la police municipale, est-ce que vous nous avez fait voir ces locaux ? ha mais oui on travaille ensemble, excusez-moi. Sur les projets on travaille tous ensemble. Quand on a créé des commissions, on nous a obligés d'avoir qu'une seule personne de notre liste, même pas vous n'avez

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

voulu que l'on prenne des gens de la société civile. C'est ça la démocratie ? ne venez pas me parler d'une réunion où il y avait juste l'Agglo, ça allait se décider comme ça, le dossier je l'ai travaillé chez moi, avec les colistiers, et c'est de là qu'on a dit il faut qu'on avertisse la population, ils ne sont pas au courant de ce qui se passe. Vous à la mairie, depuis le 20 juin 2020 vous étiez au courant. Au mois de septembre on voit une lettre de Mme Yvonne Vuattoux sur le site internet de la préfecture. Pourquoi depuis le mois de septembre rien n'avait été fait, pourquoi on a attendu le 7 avril alors que l'enquête publique a commencé le 6 avril ? donc vous êtes dans vos droits, je suis dans mes droits et j'ai fait ce que je devais faire, ce qu'on nous a demandé de faire.

Mme Reix :

« Une précision sur la lettre dont vous parlez M Colombier, il ne s'agissait pas d'une lettre dans laquelle il était mentionné des activités qu'avait l'intention de faire Granuplast sur ce site, c'était simplement une lettre qui disait que le site serait remis en état et qui devait être une pièce constitutive du dossier de demande concernant un ICPE, ça ne présupposait pas des activités qui seraient réalisées sur ce site.

M Colombier :

Donc vous n'avez pas fait les recherches de ce que c'était Granuplast ? vous avez validé un courrier sans savoir ce que c'était Granuplast, c'est ce que je comprends de vous.

Mme Reix :

Non , on ne peut pas dire ça, cela concernait simplement la remise en état du site.

M Colombier :

Vous saviez que c'était et vous ne vous êtes pas renseignée sur ce qu'était Granuplast Mme Reix. Je ressortirais les courriers, il n'y a pas de souci.

Mme Reix :

Ce n'est pas la peine, il est déjà dans le dossier.

M Phulpin :

M Colombier, je ne prends pas ça pour moi, mais simplement, lorsqu'on souhaite voir une opposition constructive, il faut que l'on soit nous-mêmes constructifs. Je pense que dans votre intervention, il ne faut pas non plus tout généraliser. Je prends l'exemple de la délégation qui est la mienne au niveau culture, il y a des comités consultatifs, ils ont été réunis, et l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils soient de la majorité ou de la minorité sont associés. Je prends pour exemple le centre culturel qui est un gros projet de ce mandat, moi je travaille comme ça, on continuera à associer l'ensemble des conseillers municipaux, au travers de ces comités consultatifs pour que tout le monde soit effectivement informé et ait le même niveau d'information. Je pourrais aussi parler de ce qui va se passer dans quelque temps, notamment au niveau des fresques et des peintures de l'église, il y aura un groupe de travail, où l'ensemble des gens qui sont intéressés pourrait participer. Ça veut dire que la municipalité actuelle cherche à être constructive, ces deux exemples le montrent tout à fait. Je crois qu'il ne faut pas généraliser et dire que vous avez effectivement une majorité et une minorité qui est absolument au courant de rien, je pense que c'est faux.

M Ozenfant :

Je voudrais vous répondre, vous parlez de commissions, mais ces commissions, monsieur, quand on est allé à Gléteins pour voir le projet, ce projet était ficelé déjà, on nous a dit c'est comme ça voilà ce qu'on a décidé, mais en aucun cas on nous a demandé à la base ce qu'on en pensait, et c'est toujours comme ça.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M Phulpin :

Je ne veux pas polémiquer, monsieur, mais ce que vous dites est faux. Complètement faux. Le propre des comités consultatifs c'est justement de travailler et de faire avancer les dossiers, nous sommes au projet actuellement. Le projet n'a pas été validé, c'est l'avant-projet. Il y a encore des choses à voir. Lorsque l'on a fait ce comité consultatif, encore sans polémique, je n'ai pas eu l'impression qu'une seule personne dans l'assemblée ait pu effectivement critiquer ce projet, je dis bien une personne de l'assemblée.

M Ozenfant :

On découvrirait.

M le Maire demande d'entrer dans le vif du sujet quant à l'implantation potentielle d'une unité de recyclage et de régénération de matières plastiques à savoir de granulés plastiques à partir de balles, déchets plastiques pré-triés. Jusqu'il y a peu de temps le recyclage des plastiques était effectué prioritairement en Chine. Récemment il a été décidé en haut lieu d'encourager l'implantation de telles unités de production en France. Cette activité de recyclage s'inscrit dans une attitude responsable de la gestion de nos déchets, réduction de l'enfouissement et de l'incinération des déchets plastique, réduction des gaz à effet de serre. Recycler sans être dépendant de pays étrangers. Ainsi la France pourra retrouver une autonomie dans ce domaine. Toutefois, bien que cette activité présente un intérêt certain, l'implantation à Jassans d'une telle structure soulève plusieurs problématiques : afin d'avoir le maximum d'éclaircissements sur le projet Granuplast, nous avons tenu à organiser une réunion le mardi 13 avril, rassemblant les responsables de la société Granuplast, la communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, compétente en matière de développement économique et de la gestion de l'aménagement de notre zone industrielle, et les élus municipaux en charge notamment de l'économie, de l'environnement et des travaux. Les questionnements portant sur les nombreuses interrogations ont été formulés verbalement lors de cette réunion et retranscrits par écrit dans l'enquête publique. « Je vais donc vous donner lecture de ces questionnements, mais sans doute en avez-vous pris connaissance dans le dossier d'enquête publique puisque ces questionnements que nous avons exprimés verbalement, en sont témoins ceux qui étaient présents à la réunion, ont été retranscrits par écrit dans l'enquête publique. » :

Au fil de la lecture et de l'examen du dossier d'enquête publique concernant le projet Granuplast, en vue d'exploiter une unité de recyclage et régénération de matières plastiques, il nous est apparu plusieurs éléments pouvant générer des interrogations, portant sur la capacité du projet à respecter les enjeux environnementaux, à savoir :

Risque d'odeurs nauséabondes en raison du stockage des ballots de plastique

Pollution visuelle si le stockage est fait sur les quais extérieurs

Risque de pollution de l'air ambiant lors du déchetage des plastiques

Devenir et traitement des éventuels gaz produits par l'extrudeuse

Risque d'incendie potentiel

Quelles sont les garanties du système de filtration et de leur qualité ?

Risque de nuisances occasionnées par l'augmentation du flux de circulation au niveau de la rue de la liberté et de la traversée du territoire de Jassans

Risque de nuisances sonores diurnes et nocturnes

Des travaux d'installation d'une armoire électrique ont été effectués avant même l'avis favorable de la DDT de l'Ain portant sur la déclaration préalable du 30 mars 2021, quant à la pose d'un deuxième poste de transformation électrique

« Je vous propose de revenir sur chaque interrogation. Je vous donnerai lecture des réponses de l'entreprise Granuplast.

Réponse 1 sur les odeurs : les balles de plastique qui nous sont livrées sont issues de la collecte sélective et ont été préalablement triées manuellement par les entreprises de collecte et de tri telles

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

que Veolia, Cita Suez. Ces balles sont composées essentiellement de flacons polyéthylène haute densité à usage domestique. Afin de minimiser au maximum toutes les balles de PEHD et polypropylène, elles sont stockées à l'intérieur du bâtiment et non à l'extérieur. Le processus de transformation des balles en granulés est d'environ une heure et se déroule au fond du bâtiment à une distance de 200 mètres de la rue de la Liberté.

Pour ce sujet, je n'ai pas de contre argument à opposer à cette réponse.

Nature et importance des stockages extérieurs :

Il n'est prévu aucun stockage en extérieur pour les matières premières ou les produits finis.

L'entreprise envisage un traitement des balles à flux tendu pour permettre un stockage intérieur court soit environ 10 jours de stockage des matières premières et environ 5 jours de stockage des produits finis. Je n'ai pas de contre argument à opposer.

Déchiquetage à l'air libre dans les locaux des déchets plastiques, émission et traitement des particules issues du déchiquetage pour l'environnement et le voisinage :

Les opérations seront réalisées en plusieurs étapes : déchiquetage, transport sur tapis roulant, filtration, décantation sous l'eau, tri, lavage en circuit fermé, séchage, broyage sous eau, extrusion.

L'ensemble du processus du recyclage des plastiques est entièrement automatisé, il n'y a pas d'intervention humaine, ni d'opération de traitement à l'air libre. Les parties bruyantes du processus mécanique sont capotées afin de respecter les normes réglementaires en termes de bruit, les éventuelles émanations gazeuses ou d'émission de particules sont captées par des systèmes d'aspiration ou de dilution sous eau, afin d'assurer une totale étanchéité du processus.

« J'ai un contre argument à vous exposer » :

Au moment du lavage de ces plastiques, des composés HAP, c'est-à-dire des hydrocarbures aromatiques polycycliques sont susceptibles de se trouver dans les plastiques. Ces HAP sont cancérigènes et peuvent se retrouver dans les eaux usées (page 78 de l'enquête publique). Avez-vous d'autres contre arguments ?

M Durand

Est-ce que notre usine de traitement des eaux est adaptée pour pouvoir traiter cette eau polluée par ces matières plastiques ?

M le Maire répond qu'elle le fait actuellement, car d'autres entreprises sont polluantes dans la zone industrielle, et forcément ces polluants sont évacués à la station d'épuration.

M Joly indique qu'il va intervenir à plusieurs reprises en complément de M le Maire. Il indiquera des numéros de pièces jointes, ce sont des documents qui sont issus de données INRS et autres organismes qui seront annexées au procès-verbal de ce conseil.

M Joly indique qu'il a pris des renseignements auprès du responsable national des risques environnementaux et industriels de l'Apave. Il y a un risque que ces composants soient récupérés au moment des lavages des plastiques et donc envoyés à la station d'épuration avant rejet dans la Saône. Sur la page 78 du dossier IPCE PJ5-V2 est notée une liste estimative de composés susceptibles de se retrouver dans les eaux usées industrielles. Y figure entre autre les HAPs (hydrocarbure aromatique polycyclique) comme le benzo(a) pyrène (PJ9), benzo(b) fluoranthène, benzo(g,h,i) perylène, etc.

Ces composés seront, d'après l'APAVE, récupérés au moment des lavages des plastiques et donc envoyés à la station d'épuration avant rejets dans la Saône. Certains de ces HAPs sont classés par le CICR (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS) cancérigènes avérés (groupe 1) ce qui correspond à de fortes présomptions d'effet cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction (PJ8). Je m'interroge sur la capacité des différents acteurs à filtrer et extraire ces substances avant le rejet des eaux retraitées.

Effectivement de par sa fonction, la station d'épuration est censée devoir le faire, mais je pense qu'il devrait y avoir au préalable en sortie d'usine Granuplast un premier traitement des eaux ; nous n'avons pas confirmation sur le dossier d'enquête que cela puisse être fait.

M Durand demande quel est le volume d'eaux usées prévu ?

M Joly répond qu'il est noté sur le dossier ICPE 495 m3 à l'année, ce qui représente 2,2 m3 par jour.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M Durand demande si les machines seront équipées et s'il y aura des bassins de rétention pour récupérer les eaux usées s'il y a un problème au niveau industriel ?

M Joly répond que ce qui est noté sur l'étude fournie par Granuplast, c'est qu'il y a un système de rétention des eaux en cas d'incendie ou de problème industriel que toutes les eaux soient retenues sur site et ne soient pas évacuées dans la nature, par contre pour les bassins de rétention ou filtration avant rejet, il ne figure a priori nulle part.

M Durand dit que c'est un point à soulever car le moindre incident industriel, peut faire des dégâts considérables sur la commune.

M Joly dit qu'il est entièrement d'accord, mais autant il y a eu un travail mené pour prévenir, en cas de risque incendie, la rétention des eaux pour éviter la pollution, autant l'inquiétude porte plus sur le fonctionnement standard de la production sur la capacité à traiter et à récupérer, voire doser les éventuels produits cancérigènes qui pourraient être rejetés.

M Durand dit que s'ils utilisent des produits pour stopper tous ces produits cancérigènes, ça sera quand même une zone à très haut risque, s'il y a un incendie, il faut être très prudent. Ce sont des gens qui réutilisent un local déjà existant, est-ce que les mêmes règles s'appliquent qu'en cas de construction neuve ?

M Joly répond oui, les mêmes règles, aujourd'hui ils installent une activité classée, ils ont les mêmes règles et même normes à respecter que si c'était un bâtiment neuf.

M Durand se demande s'il faut faire une fosse, casser des dalles pour mettre les machines par-dessus pour récupérer les eaux usées, ne faudrait-il pas faire construire un bâtiment neuf par rapport à leur production.

M Joly répond on suppose qu'il s'agit d'un problème de gestion financière de leur groupe.

M Durand « on est bien d'accord, mais pour éviter d'avoir toutes ces règles par rapport à la DRIRE, par rapport à tous ces organismes, il n'y a pas mal de sociétés qui récupèrent de vieux locaux de manière à pouvoir faire de la production où ils sont moins soumis à la réglementation. »

M le Maire répond « l'argument est tout à fait judicieux, on le retient, c'est un contre argument, il sera noté »

Julien Bernon pose une question sur le traitement des eaux usées « s'ils n'ont pas la capacité de traiter une eau chargée en composés organiques, ont-ils la possibilité de stocker et de traiter ces 2,2 m3/jour dans des usines de traitement d'eau spécialisées, mais pas l'envoyer à la station d'épuration »

M Joly répond « ce qui est dérangeant sur tous les contre arguments trouvés aujourd'hui par rapport à l'implantation et au dossier présenté par Granuplast, c'est qu'on manque de précisions. Il y a une partie des eaux de lavage qui sont censées être récupérées pour le refroidissement au niveau de l'extrudeuse.

Aujourd'hui nous n'avons aucune information purement technique sur le matériel retenu, les types d'extrudeuses, le broyeur, les réseaux. Nous sommes dans un flou où nous ne sommes pas capables de savoir quel va être le cheminement des eaux. Ils vont récupérer l'eau pour la mettre dans les circuits de refroidissement ; comment vont se faire les répartitions des eaux, comment vont-ils les récupérer ? Ce qui est connu, c'est que c'est un volume prévisionnel qui va être rejeté de façon journalière et annuelle au niveau de la station d'épuration. Nous sommes sur une liste estimative de composés, ils estiment que par rapport aux matières premières que Granuplast va recevoir, au niveau du broyage et au niveau du lavage, il peut se retrouver ces éléments et ils donnent un estimatif de volume ou de poids de ces matières récupérées dans les eaux usées. Mais ce n'est que de l'estimatif. La correspondante de l'Apave dit : on ne peut pas garantir le zéro rejet, mais on doit être normalement en dessous des normes autorisées par la Loi.

Un membre du conseil propose : ce que l'on peut leur demander c'est de faire des analyses et qu'ils nous prouvent que leurs rejets soient non polluants.

M Joly dit que c'est une très bonne remarque, c'est à eux d'apporter la preuve. En fait c'est la préfecture qui va devoir donner des consignes, avec la DREAL pour des relevés au niveau des eaux usées, des cheminées.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire demande si l'assemblée a bien compris que le sujet a été abordé de façon très scientifique. « Nous sommes plusieurs scientifiques dans l'équipe et il ne faut pas trop nous en conter ». C'est pourquoi, il donne lecture des réponses de Granuplast et les contre arguments en opposition :

M Durand demande ce qu'il en est des poussières, comment sont-elles récupérées ? le plastique, le PVC quand c'est broyé, une grosse partie va partir en poussière. Que prévoient-ils de faire pour toutes ces poussières que l'on retrouve dans la nature ?

M le Maire indique qu'ils répondent que la majorité de la chaîne est capotée.

M Durand dit que le jour où ils font l'entretien, ils enlèvent bien les capots, ça fait un appel d'air et automatiquement il y a des poussières qui partent. Quelle société va nettoyer les filtres ?

M Durand indique que de par son métier il va dans beaucoup d'industries où il y a du broyage et du concassage, de toutes sortes de matières. On s'aperçoit qu'il n'y a aucune industrie propre. « j'ai déjà travaillé à Villefranche dans une usine où ils concassent les pare chocs, il y a une poussière, du bruit et une quantité d'eau phénoménale pour pouvoir laver tous ces PVC, c'est là où je me pose la question. »

M le Maire répond : « voilà un contre argument de plus »

M Joly rapporte la réponse de Granuplast : capotage au niveau du broyeur, ce qui n'est pas une obligation, et extraction au-dessus du capotage qui se fait avec une filtration. Maintenant ils garantissent, par des contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs, que les systèmes de filtration soient toujours en état de fonctionnement.

M Durand répond que le capotage sert surtout pour l'acoustique.

M Joly répond que le capotage sert effectivement au niveau acoustique pour réduire l'impact du broyage, mais il sert aussi à mettre la broyeuse sous atmosphère contrôlée qui permet une extraction de l'air et une filtration.

M Durand demande si la veilleuse de l'extraction sera sur le toit ?

M Joly répond il n'y aura qu'une seule cheminée sur laquelle vont se grouper les différentes extractions d'air et qui va être effectivement posée sur le toit.

M Joly précise : on est sur des oui-dires, mais nous n'avons pas en notre possession la documentation technique des filtres qui vont être utilisés.

M Durand indique qu'il travaille beaucoup avec les APAVE et sociétés identiques, « tant que l'on n'a pas un document écrit de ce qu'ils avancent, je suis relativement méfiant. »

M le Maire répond que dans les réponses de l'APAVE il y a des documents écrits.

M Joly ajoute que le dossier ICPE a été fait conjointement avec l'APAVE qui est un organisme de contrôle indépendant, agréé par l'Etat pour le compte de Granuplast et ce dossier a été fait avec des informations que Granuplast a fourni à l'APAVE comme pour le process de recyclage et la production qu'ils souhaitaient mettre en place.

Mme Segura demande si l'on a les réponses écrites ?

M Joly répond « nous avons eu une copie de leur rapport écrit, communiqué le 26 avril, annexé à l'enquête publique, consultable par tout le monde ».

M le Maire ajoute que la copie est arrivée à la dernière minute. Ils ont respecté leur engagement par écrit.

M Joly précise que leur réponse est annexée au PV du conseil en pièce jointe 10.

M le Maire donne une des réponses qui va dans le sens des interrogations sur les poussières mais également pour le sujet suivant, composition des gaz issus de l'extrusion.

Le dossier de demande d'autorisation ICPE préparé par l'APAVE précise (PJ5 Page 117 paragraphe 7.3.1 : l'analyse détaillée de la description des installations et de l'étude d'incidence, mettent en évidence l'absence d'agents dangereux sur le site. Les rejets atmosphériques ne sont constitués que de l'extraction d'air des cyclones et dépoussiéreurs de la partie lavage et extrusion après passage par un dévésiculeur, seul de l'air chaud est rejeté.

M le Maire amène un contre argument :

Granuplast répond que l'extrusion se fait à une température comprise entre 190 et 230 °, à cette température, il n'y a pas de dégradation thermique des matières plastique ; or, dans le dossier

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

d'enquête publique, il est dit que la température monte à 240°, ce qui change la donne. A cette température, le polyéthylène peut se dégrader entre autres, en Tetrahydrofurane cancérigène, et le polypropylène peut se dégrader en hydrocarbures aromatiques : le Benzène, hautement cancérigène, et en Xylène, très nocif par inhalation. Donc ambivalence totale dans ce dossier : d'un côté il est dit « l'extrusion se fait au maximum à 230° et de l'autre elle se fait à 240° ». Scientifiquement, dans ce delta de 10°, il y a dégradation des plastiques et risque de fabrication de composés hautement cancérigènes. Ce qui me fait dire que ce dossier est plein d'ambivalences, d'incertitudes et d'imprécisions à l'extrême.

M Joly précise : concernant l'extrusion, dans l'IPCE il est indiqué en page 74 et 88 de la PJ5-V2 que les températures d'extrusion se font entre 200°C et 240°C. Dans la page 5 de la réponse écrite du 26 avril 2021 (PJ10), il est indiqué des températures entre 190°C et 230°C. Cette modification intervient suite à notre réunion du 13 avril ou j'ai fourni à la société Granuplast l'étude INRS 2097-174-99 (PJ1) dont ils font référence dans leur réponse.

Une interrogation se pose sur ce delta de 10°C qui impliquera lors de la dégradation du PE (PJ2) et du PP (PJ3) la création de composés dangereux comme entre autres le Tetrahydrofurane (PJ7), le Xylène (PJ6), le Benzène (PJ5), le Cyclohexane (PJ4) qui se forme qu'à 240°C dont les fiches toxicologiques seront annexées au PV. Je précise que ces composés ne sont pas solubles dans l'eau.

D'autres composés peuvent se former comme de l'Acétaldéhyde, l'éthanol, l'acétone, acide acétique, etc...

N'ayant pas d'information précise sur les extrudeuses qui vont être installées, nous n'avons pas de garantie autre que la parole de la société Granuplast que l'extrusion va se faire sous atmosphère confinée sans présence d'air. Le système de filtration ne permettra certainement pas zéro PPM de rejet. Information confirmée par l'APAVE qui garantit par contre que les taux de rejets seront faibles et resteront en dessous des seuils autorisés.

Monsieur le Maire continue : RISQUE D'INCENDIE :

L'entreprise répond : il n'y a aucun stockage sur le site de nature inflammable, et la matière première ou les produits finis ne brûlent pas, ils se consomment avec dégagement de fumées et non de flammes, nécessitant l'installation de plus de 127 m² d'exutoire et de cantonnement intérieur pour l'évacuation des fumées. Le site n'est pas alimenté en gaz, il n'y a donc aucun risque d'explosion. Le bâtiment est équipé d'une détection incendie et dispose d'un réseau d'extension « incendie armé » qui couvre l'ensemble de la surface de stockage et de production. 70 extincteurs vont être installés et une borne d'incendie supplémentaire a été demandée et installée.

M Durand dit que ce qui lui fait souci c'est qu'il n'y aura peut-être pas de flamme, mais si le produit se consume, on va retrouver tous ces produits dans la nature.

M le Maire ajoute « mais qui sont beaucoup plus graves que les flammes, car ces fumées sont hautement toxiques »

M Durand répond « on est bien d'accord » il ne faut pas prendre ça à la légère.

M le Maire répond « mais on ne prend pas ça à la légère, vous avez bien noté la hauteur de notre contre argument »

M Joly ajoute « dans un principe de fonctionnement, si on admet qu'effectivement par rapport à leur mode d'extrusion il est possible de libérer les fameuses matières qu'on a précitées, ce n'est pas compliqué de venir ajouter un système de filtration pour garantir qu'il n'y aura pas de rejet. Ce système de filtration s'appelle un filtre à charbons actifs, sauf qu'aujourd'hui partant du principe si on suit l'étude : aucun rejet, donc pas nécessité de filtre. Notre inquiétude est là ».

M Colas indique qu'il travaille dans une usine où il y a du benzène, on ne peut pas le filtrer, on le brûle dans un four à très haute température, il n'y a que cette solution pour le détruire.

M Joly indique que sur les matières qui sont utilisées qui sont du polyéthylène et du polypropylène venant de produits de consommation, (exemple le flacon d'emballage d'un shampoing), normalement il n'y a pas de risque d'explosion avec ces matières, le risque qui peut générer un incendie ou éventuellement une explosion, c'est dans l'hypothèse où les composés cités précédemment comme l'éthanol, l'acétaldéhyde, et le cyclohexane qui sont notamment des

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

composés volatiles et hautement inflammables, se retrouvent au niveau de la filtration et qu'il n'y a pas un changement régulier de l'eau de façon régulière, on est dans le domaine du possible.

Jean-François Laumain revient sur les bacs de rétention, car même s'il y a incendie, l'eau où l'eau partira-t-elle ? Directement dans l'égout, en Saône... Il y a une demande forte d'avoir un minimum de m3 de bac de rétention. On en demande beaucoup à certains et peu à d'autres. Est-ce que nos services de secours auront le matériel nécessaire à Jassans pour intervenir sur un tel cas. Quand on sait que sur le département il n'y a que trois camions « échelle ». On a de la chance il y en a un à Trévoux. Quand on a vu chez Alloin le nombre qu'il a fallu déplacer, il serait nécessaire de se renseigner si les pompiers de Jassans sont équipés en cas de risque comme celui-là, de matériel suffisant en adéquation avec l'entreprise à risques.

M Joly pour répondre à cette interrogation justifiée, indique que le SDIS a été informé et consulté dans cette enquête publique, il s'est positionné favorablement, et son travail, si la préfecture donne son autorisation à l'implantation de Granuplast, sera de faire le nécessaire et d'être en mesure de répondre

Jean-François Laumain ajoute que le seul problème c'est que ça ne viendra pas de Jassans mais de Bourg et il faudra encore 1h avant une intervention logique.

M le Maire répond que l'avis du conseil n'est que consultatif. C'est Mme la Préfète qui décidera ou non de la validation de l'implantation d'une telle structure.

M le Maire continue : Quelles sont les garanties d'entretien des systèmes de filtration et de leur qualité ?

L'entreprise répond « la maintenance des filtres est effectuée de façon préventive par le responsable de maintenance de l'entreprise, les filtres installés sur la ligne de production sont essentiellement des filtres de séparation mécanique de particules aéroléologiques, condensation, séparateur de matières, il n'y a pas de filtres de type chimique, les opérations de maintenance consistent à s'assurer de la propreté des filtres et du remplacement des bacs de collecte.

Nous répondons : Encore faut-il s'assurer qu'il y ait des contrôles de la composition chimique des fumées dégagées ; eux disent de l'air chaud et nous ne sommes pas d'accord.

M le Maire continue : Risque de nuisances occasionnées par l'augmentation du flux de circulation au niveau de la rue de la liberté et de la traversée du territoire :

L'entreprise répond : l'activité du site entraînera à terme, avec deux lignes de production d'une capacité maximale de 32 000 tonnes par an, après prise en compte des arrêts d'entretien ou pannes éventuelles, fonctionnant en 3/8, cinq jours par semaine, un effectif moyen compris entre 45 et 50 personnes. L'unité de recyclage est approvisionnée par camions d'une capacité de 24 tonnes maximum, ce qui représente un flux moyen, hors week-end d'environ 5 camions par jour. 32000 tonnes divisées par 24 tonnes égalent à 1333 camions annuels ; divisés par 260 jours d'activité on aboutit à 5,1 camions par jour arrondi à 5 camions pour les approvisionnements entre 7 et 18h. Ces camions peuvent, après déchargement, embarquer la même quantité de produits finis, soit un flux moyen journalier compris entre 5 et 10 camions par jour avec deux lignes de production fonctionnant seulement en 2/8, le flux de camions serait compris seulement entre 3 et 4 camions par jour.

Contre argument :

Ils parlent d'un travail effectif entre 7 et 18h, et dans d'autres paragraphes de l'enquête publique, ils disent que le travail peut s'effectuer jusqu'à 22h. le trafic suit évidemment.

M Joly précise :

Concernant les flux de camions. On manque de précision. Il est noté dans la page 8 de la réponse du 26/04 (PJ10) que les camions peuvent après déchargement, embarquer la même quantité de produits finis soit un flux de 5/10 camions jours. L'utilisation du conditionnel nous prouve que ce n'est pas une certitude, ce qui peut engendrer un flux de camion de 10/15 par jour. Il est également noté de 7h à 18h sur la page 8 mais il est noté qu'il n'y aura pas de déchargement de benne ni de livraison ou d'expédition de marchandise en période nocturne de 7h à 22h. Donc possibilité de flux jusqu'à 22h ?

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

On joue sur des tournures de phrases au conditionnel, donc on n'est pas sûr de ce qui sera appliqué. M le Maire ajoute et cette fois ils parlent de 24 camions par jour, c'est l'ambiguïté la plus totale ! L'entreprise indique qu'ils demanderont aux transporteurs de passer par le pont « Jassans 2000 » puis de monter sur le plateau et redescendre jusqu'à la rue de la Liberté.

Le risque est que les transporteurs ne le fassent pas et qu'ils passent au centre de Jassans.

Mme Segura indique que lors de la réunion il a été dit que cet axe-là est interdit à la circulation des poids lourds et qu'à ce moment-là il faut renforcer les contrôles. « Je ne suis pas du genre à aimer la punition plutôt que la prévention, mais dans ces cas-là à un moment donné, si les transporteurs sont régulièrement pénalisés, peut-être qu'ils utiliseront le trajet le plus long et du coup le moins coûteux en amendes.

M le Maire est tout à fait d'accord, il va falloir se mettre à verbaliser.

Un membre du conseil intervient : La question se posera sur l'effectif nécessaire pour de tels contrôles : comment va-t-on faire pour contrôler tous les camions qui viennent en transit et qui passent dans Jassans, quand on sait qu'il y a quelques centaines de camions qui passent tous les jours ? On a déjà une police municipale relativement chargée au niveau travail. Il faut se poser la question de la capacité de Jassans à accueillir dans sa zone industrielle de telles entreprises.

Au niveau des contrôles de camions, il n'est pas nécessaire d'avoir la police municipale sur le terrain, il y a un système de vidéo protection, surveillance, à laquelle on peut ajouter de la vidéo verbalisation, cela se fait tout simplement comme cela à Lyon et ça marche très bien.

Mme Reix précise que la vidéo protection, elle va être également assortie d'une possibilité de verbaliser à partir des images, c'est prévu dans le projet de développement de la vidéo protection en cours.

M. Colombier ajoute : vidéo verbalisation oui, mais si les véhicules sont en transit ils ont le droit de passer, s'ils viennent pour livrer et décharger ici ils ont le droit de passer. Sachant qu'il y a aussi d'autres lots qui vont être vendus sur la rue de l'industrie, il y a 7 lots actuellement vendus, donc des poids-lourds en plus.

M Joly : en fonction des pages du dossier, il y a différentes informations sur les horaires de production et de livraison. Le but c'est qu'ils puissent tourner en 3/8 sur deux lignes de production et l'interrogation sur leur calcul c'est qu'ils divisent par 260 jours de travail, 5 jours sur 52 semaines. Il n'y a aucune entreprise qui puisse travailler sans interruption de la chaîne de production.

Julien Bernon : Au maximum c'est 47, on ne peut pas aller au-delà.

Monsieur le Maire reprend : Nuisances sonores diurnes et nocturnes : en résumé ils répondent que les désagréments sonores de la production seront contenus dans l'unité de production, à savoir : contenus par les installations, par des murs coupe-feu mais aussi insonorisés, par l'installation de la chaîne de production au fond du bâtiment de 100 m par rapport à la rue de la Liberté. Les Fenwick seront électriques et le bâtiment sera un bâtiment « double peau ».

Contre argument :

Nous pouvons dire que dans l'enquête qui a été faite rue de la Liberté en journée, il est toléré un niveau sonore de 49,5 décibels ; or dans leur unité de production, Granuplast eux-mêmes annoncent un niveau sonore rue de la liberté de 55 décibels. Les chiffres parlent !

M le Maire termine en disant que toutes les interrogations que nous nous posons ont été déclinées et elles sont extrêmement préoccupantes pour nous permettre d'émettre un avis ce soir. M le Maire demande si quelqu'un a des compléments d'information à apporter sur ce sujet ?

Il donne la parole à Mme Segura qui veut faire une déclaration. :

Mme Segura indique qu'elle a pris le temps de rencontrer les riverains dont elle comprend tout à fait les préoccupations, elle a assisté aussi à la réunion du 13 avril qui a été très constructive et elle fait part de ses remarques :

« Je fais partie de la communauté scientifique de par mon diplôme, mais je n'ai pas poussé les recherches autant que vous c'est évident et il y a des détails techniques qui m'échappent. Ce dossier est très compliqué car il touche à l'affect des habitants, aux problèmes de santé publique, mais on a aussi besoin d'entreprises pour faire vivre notre zone industrielle qui est plutôt moribonde. J'essaie d'apporter ma pierre à l'édifice, et trouver une solution acceptable pour le bien commun. La réunion

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

du 13 avril a été très bien menée et toutes les questions que nous souhaitions poser aux représentants de Granuplast ont pu l'être de manière franche et sans concession. Certes, nous étions opposants à la dernière élection municipale, Jean-Pierre, mais j'ai trouvé que vous aviez très bien mené la réunion. Je comprends la crainte des riverains qui est légitime, mais d'après ce que je constate, factuellement, et je vais me faire un peu l'avocat du diable et me placer à la place de la Préfète et voilà ce que je peux relever : les représentants de l'entreprise ont une volonté de bien faire, c'est ce qui est apparu le 13 avril et la preuve en est c'est qu'ils ont rendu un papier en temps et heure. Ils se sont engagés sur pas mal de points et sont allés au-delà des préconisations que la Préfecture leur demandait ou que certaines administrations comme la DREAL leur imposait. Le dossier administratif est viable, apparemment toutes les consignes sont respectées et l'Agglo semble déjà avoir donné son aval. Le bâtiment existe déjà, ce n'est pas une construction neuve, et il abritait une entreprise de mécanique générale qui générait déjà du bruit et du trafic routier. La zone industrielle existe depuis beaucoup plus longtemps que les pavillons autour et elle existe aussi depuis beaucoup plus longtemps que le collège, ce type d'industrie est dans l'air du temps, car il est temps de prendre en main nos déchets et d'en faire quelque chose, et ce d'autant plus qu'en les traitant chez nous et non en Chine, on réduit l'empreinte carbone, et un coût bien moins lourd pour les Régions qui de mémoire est de 16 millions d'euros et donc un coût moins important pour le contribuable. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'une autre entreprise classée est déjà dans la zone industrielle et que cette entreprise traite des peintures et les décapent de façon chimique. Compte tenu de tous ces éléments, il y a peu de chance que ce projet n'aille pas au bout. Donc il faut trouver une solution acceptable pour tout le monde. Aussi je pense qu'il vaut mieux accompagner le projet plutôt que de le combattre, en demandant la création d'un comité de surveillance ou d'accompagnement composé de riverains, d'élus, et pourquoi pas d'un membre de l'Agglo, avec différentes missions comme demander un compte rendu régulier de l'entretien des systèmes de filtration. Demander de façon périodique un relevé des niveaux sonores aux abords des habitations, vérifier le respect des normes du système incendie, pourquoi pas veiller à ce qu'il y ait une équipe incendie propre à l'usine avec une formation spécifique à la formation incendie, veiller à ce que la part de CFE de cette entreprise soit réinvestie dans l'entretien des routes et des trottoirs de Jassans, proposer pourquoi pas une station d'épuration propre à cette entreprise, certaines entreprises sont déjà équipées de systèmes d'épuration qui leur sont spécifiques. Cette liste n'est pas exhaustive, vous l'aurez compris, je ne vois pas comment nous, avec un avis purement consultatif et tous les éléments que je viens de vous donner, on peut aller à l'encontre de ce projet, je pense qu'il faudrait veiller à faire un comité de surveillance avec les riverains directement concernés et que l'on surveille de plus près cette entreprise.

Monsieur le Maire répond que cette réflexion est tout à fait judicieuse, elle a à mes yeux une valeur importante, mais il s'agit ce soir de statuer et d'émettre un avis.

M le Maire donne la parole à M Durand : je me pose des questions, je ne comprends pas qu'une entreprise de l'envergure de cette entreprise vienne s'enclaver dans une zone industrielle qui au niveau infrastructure routière n'est pas très accessible ; il faut demander comme le dit Mme Segura, à la société de faire des bassins de rétention et tout un système de surveillance et de contrôle ; je ne vois pas l'entreprise engager des frais très lourds pour pouvoir mettre en œuvre tout ce qui a été dit auparavant. Pourquoi cet emplacement ? peut-être parce qu'on est sur des bâtiments anciens et qu'on est beaucoup plus « light » sur certaines réglementations.

Mme Segura ne pense pas que ce soit un problème de réglementation, je pense que c'est le prix de l'immobilier industriel qui, à Jassans, vu l'état de la zone industrielle, fait que ça doit se vendre moins cher, et pour la mise en place d'un comité de surveillance, je pense que les dirigeants de l'entreprise qu'on a rencontrés, ne seront pas contre car ce sont des gens ouverts. Il faut se méfier évidemment de tout, mais pourquoi pas. En tout cas ça vaudrait le coup de leur demander, d'ailleurs le document qu'ils ont remis d'une dizaine de pages, est-ce qu'il est opposable, est-ce que ça les engage à quelque chose ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative : bien sûr ce document a été porté au dossier d'enquête publique.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M Joly ajoute : ça les engage dans la mesure et dans la forme de ce qu'ils ont noté. Notamment pour l'atténuation du bruit, il avait été émis lors de la réunion du 13 avril, la possibilité de mettre un mur d'enceinte, au niveau de la tournure, nous pourrions éventuellement mettre un mur d'enceinte.

Mme Segura se souvient : ils ont dit qu'ils laisseraient passer un certain temps d'usage et que si besoin, si les riverains en faisaient la demande, ils pourraient construire un mur anti-bruit d'1,80 m à 2 mètres.

M Joly aurait préféré qu'il soit marqué sur leur réponse « nous nous engageons à la demande des riverains de construire un mur. »

M Durand demande si on a demandé aux riverains s'ils étaient d'accord d'avoir un tel mur devant chez eux.

Mme Segura répond que cette proposition n'intervenait qu'en concertation avec eux si besoin. Ce n'était pas ni Granuplast, ni la mairie qui décidaient, c'était à négocier avec les habitants.

M le Maire dit « exactement » et nous avons reçu hier soir les représentants du collectif qui s'est constitué, et nous avons échangé pendant deux heures et demie.

Mme Reix ajoute : certes la zone pavillonnaire s'est développée après la mise en place de la zone artisanale de la zone industrielle, mais il faut prendre en compte l'inquiétude des riverains, très légitime. L'époque a changé depuis le temps où cette zone pavillonnaire s'est installée. Les questions d'environnement de nos jours sont beaucoup plus prégnantes, on s'inquiète beaucoup plus de la santé, de ce qu'on respire, et si nous voulons faire évoluer la situation et avoir des garanties de la part de Granuplast, il faut prendre une position ferme aujourd'hui, et pour moi, un comité de surveillance ne serait une demi-mesure qui ne serait pas suffisamment contraignante pour faire évoluer la situation.

Mme Segura indique qu'elle a bien précisé qu'elle trouvait que les plaintes des riverains étaient légitimes, je n'ai aucun problème avec ça, j'en ai rencontré plusieurs, on a pu s'expliquer, et je comprends tout à fait leur position, il n'y a pas de souci.

M Joly précise qu'on est sur une installation classée, c'est-à-dire que du moment où la préfecture va autoriser la mise en route de la société Granuplast, sur son arrêté, elle va fixer des impératifs de contrôle, des impératifs de vérifications, etc...

Si toutefois c'est nécessaire, c'est là qu'il faudra être exigeant sur le contrôle, mais ce seront des contrôles qui devront être faits par des organismes agréés par l'état comme Veritas etc...

Mme Reix ajoute : on n'aura aucun moyen de les imposer s'ils ne sont pas mentionnés dans un arrêté et c'est pour cela qu'il faut absolument que nous soyons fermes.

M Joly dit : ce devra être imposé au moment de la prise de l'arrêté à la Préfecture. Nous ne pouvons rien imposer. Par contre rien ne nous empêchera éventuellement par la suite que de prendre nous-mêmes en charge des contrôles indépendants, notamment si les incidences de bruit ne correspondent pas aux normes réglementaires fixées par un arrêté du 23 janvier 1997, relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, on sera en capacité de les mettre face à leur responsabilité. S'ils respectent les normes, on sera pieds et poings liés.

M Deceur : au sujet du problème des filtres, quand j'avais, lors du mandat précédent la délégation sur l'économie et le développement, et des industries, j'ai été appelé à gérer avec la DDT et avec l'Agglo un problème d'une entreprise concurrente de Decamat. J'ai fait intervenir la Préfète, l'Agglo, car cette entreprise n'avait pas changé les filtres. Elle avait un système d'assainissement de l'eau, son salarié était en congé maladie et il a pris l'initiative de faire une impasse. Il a été aligné par Veolia, car on a recalculé l'eau qu'il avait déversée dans le Marmont. Il a reçu une facture de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Je l'avais rencontré à la mairie et il avait demandé si la Municipalité pouvait participer à cette facture. Non nous n'avons pas participé. La DDT à l'époque avait répondu que lorsqu'un dossier arrive dans une administration, la bureaucratie n'a pas assez de personnel sur le terrain, elle reçoit un dossier et elle coche des cases, et elle part du principe qu'effectivement que toute personne est de bonne foi. Mais les personnes de bonne foi il n'y en a pas toujours et les incidents et les impondérables il en existe aussi. Le risque zéro n'existe absolument pas. En ce qui concerne la possibilité qu'une Municipalité vienne prendre des dispositions et aurait la possibilité

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

d'exercer des contrôles, juridiquement, notre statut ne nous le permet pas, c'est impossible, on ne va pas se substituer aux services de l'Etat pour le faire, on va donc un petit peu trop loin dans le développement, il ne faut pas trop s'avancer, aujourd'hui si on donne le quitus et qu'il y ait un problème, ce sont les services de l'Etat qui interviendront. Notre municipalité, si ce n'est que soutenir un collectif, ne pourra pas faire autre chose que cela, et pour conclure, en ce qui me concerne, les motivations de cette entreprise sont excellentes, le dossier est carré, béton, au niveau administratif mais le lieu ne s'y prête absolument pas. Depuis 30 ans j'ai visité des entreprises de tous secteurs d'activité, la chimie, la cosmétologie, j'ai assisté durant les années 90 au fait que l'on a invité les entreprises qui étaient en cœur de ville à venir s'installer sur les bordures d'autoroutes. Si on nous avait dit « on va s'installer à Montfray, j'aurais applaudi des deux mains, mais ici le lieu ne s'y prête pas, et je ne peux que constater les erreurs précédentes qui ont été faites, c'est-à-dire que l'on n'aurait jamais dû permettre à des lotissements de s'installer à l'est de cette zone industrielle, par rapport à une vue beaucoup plus lointaine quand on dirige une municipalité on peut se permettre de développer une zone industrielle et non pas de l'entourer par des habitations, c'est une absurdité M le Maire donne la parole à Cécile Méchain : « j'ai bien compris que l'on statuait simplement ce soir et que dans tous les cas c'est la Préfète qui prendrait la décision finale, mais est-ce que la Région par exemple a son mot à dire sur ce genre de projet ?

M le Maire répond par la négative. L'enquête publique est close. Le commissaire enquêteur a ou va adresser ses questions au concepteur du projet qui a 15 jours pour répondre. Ensuite, le commissaire enquêteur aura trois semaines pour rédiger les conclusions de l'enquête publique. Conclusions qu'il va transmettre à Mme la Préfète et Mme la Préfète va décider. Si le commissaire enquêteur donne un avis défavorable à ce projet, Mme la Préfète va nommer une commission CODERST commission du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques qui à ce moment-là statuera sur le bien-fondé de l'implantation d'une telle structure.

Mme Méchain : Donc on est d'accord sur le fait que les élections régionales avec la bataille entre les écologistes, n'aura aucune incidence sur la mise en place du projet.

M le Maire répond : aucune, d'autant plus que ce genre de projet a le vent en poupe, c'est une façon pour la France de devenir plus autonome. Le problème, c'est le lieu d'implantation.

M le Maire donne la parole à M Colas : sur la 5ème chaîne, à la télévision il y avait une émission sur le plastique très intéressante, et dans les dernières minutes, ils ont présenté une nouvelle technologie qui démarre et qui fait du recyclage plastique sans chauffer, sans polluer. Dans l'industrie qui veut se monter à Jassans, il y a 25 % de perte de scories. Cette société va prendre 25 % du marché français. Cette usine à Jassans ne va sans doute pas fonctionner longtemps, elle ne sera plus compétitive. Ils doivent savoir qu'il existe une autre technologie et ils ne vont peut-être pas mettre toutes les protections qu'il faut. Je suis très inquiet et il faut absolument leur imposer une mini centrale filtrante.

M Phulpin : je précise à Mme Segura que bien évidemment on comprend la préoccupation des riverains, c'est un sujet très important. Par contre, lorsque l'on parle de comité de surveillance, on ne peut pas mettre en place un comité de surveillance externe à une entreprise comme celle-ci. Un comité de surveillance ça existe, mais c'est un comité qui est interne à l'entreprise, composé effectivement de gens qui travaillent dans l'entreprise et qui doivent rendre compte du bon ou du mauvais fonctionnement de l'entreprise aux actionnaires. C'est quelque chose qui est purement interne et aujourd'hui, parler d'un comité de surveillance externe à l'entreprise, c'est effectivement de la complexité de cette entreprise, c'est tout à fait impossible. Sur la forme, l'idée est intéressante, mais elle n'est pas du tout possible à mettre en place.

Mme Segura répond : à moins de demander à l'entreprise de mettre en place un comité de surveillance interne à l'entreprise avec un riverain et un élu qui siègent. Les personnes rencontrées étaient là pour vendre un projet, mais on leur a posé des questions précises, sans détour, les entretiens ont été francs, tout a été très clair et ces gens-là avaient l'air d'être compréhensifs, ils avaient envie de bien faire, c'est le sentiment qu'ils ont laissé. C'est pour cela que je me disais qu'éventuellement ça pourrait être possible. Autant essayer.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M Phulpin répond : on est persuadé que les gens qui travaillent dans cette entreprise sont des gens sérieux, on est aussi persuadé que l'ensemble des organes qui ont répondu favorablement à ce genre d'implantation sont des gens sérieux. Le problème c'est qu'on ne sait pas du tout ce qui peut arriver un jour ou l'autre, compte-tenu effectivement de la complexité de l'entreprise et des matières qu'elle va traiter. Voilà le problème. Les questions posées ont obtenu des réponses pour la plupart, mais pour la plupart, on n'a pas de précisions extrêmes. C'est vers cela qu'il faut tendre. Dire à l'entreprise « on va vous surveiller au niveau externe », c'est quelque chose d'impossible, puisque l'on ne peut pas entrer dans le fonctionnement d'une entreprise, seuls effectivement, les gens de l'intérieur peuvent contrôler le fonctionnement de l'entreprise et rendre compte effectivement à leurs actionnaires ou administrations. Il n'empêche que l'idée est intéressante mais malheureusement sur le plan purement du droit, elle n'est pas réalisable.

Mme Reix ajoute : les représentants de Granuplast que nous avons rencontrés étaient des investisseurs, ils ne pouvaient pas faire moins que de donner des propos très positifs sur le projet. Notre rôle à nous, c'est vraiment de nous poser les bonnes questions, c'est ce qui a été fait, M le Maire et Grégory ont fait un travail de fonds sur l'analyse scientifique du dossier et notre mission c'est de prendre la bonne décision par rapport à nos concitoyens et d'analyser à fond ce dossier bien que effectivement, on ait eu des propos positifs de la part de Granuplast, mais ils étaient dans leur rôle et nous, nous devons être dans le nôtre.

Mme Segura répond : oui tout à fait je n'ai jamais dit le contraire, ils étaient dans leur rôle, ils l'ont très bien fait, à nous aussi d'être protecteurs. J'osais espérer qu'une telle solution aurait pu être bien.

M Joly répond que pour aller dans le sens de Mme Segura, lors de la réunion du 13 avril, nous avons pu apprécier la volonté des investisseurs de la société Granuplast de bien faire les choses.

La réalité c'est qu'aujourd'hui, nous devons statuer et nous avons manqué de temps et d'éléments concrets sur ce projet. Donc, au vu de toutes ces réserves et ces manques d'information, je souhaite émettre un avis défavorable à ce projet.

M Colas indique qu'il connaît dans la plaine de l'Ain une société qui s'appelle TREDI qui brûle des matières toxiques comme le pyralène et ils ont un accord avec des associations écologiques qui peuvent venir n'importe quand pour faire un prélèvement dans les fumées pour vérifier qu'il n'y a pas de produits toxiques. On pourrait envisager la même chose pour de vérifications à l'improviste.

M le Maire répond : c'est très bien si cette structure a l'autorisation de s'installer. Ce sera une conduite ultérieure. Aujourd'hui nous devons prendre position et nous devons voter en notre âme et conscience. Voilà ce que je vous propose en résumé après toutes vos interventions que j'ai bien notées :

Vu le constat de trop d'incertitudes et d'ambivalences dans ce dossier, vu le constat d'imprévisions multiples, vu la très grande proximité de plusieurs zones d'habitation, vu la grande proximité du collège, vu l'absence de certitude totale que tous les enjeux environnementaux seront bien pris en compte par la société Granuplast, vu la répercussion des flux logistiques liés à l'activité Granuplast sur le trafic routier de la rue de la Liberté et éventuellement du territoire de Jassans, vu la potentialité de nuisances sonores, vu la potentialité d'incendie, considérant que l'installation de Granuplast à Jassans serait un signal fort pour l'implantation future d'autres unités à risque environnemental.

Il nous apparaît, pas en majorité totale, mais dans une majorité non négligeable, que l'installation d'une telle activité dans notre commune n'est pas souhaitable et qu'il serait judicieux et plus raisonnable qu'une telle implantation se fasse dans une zone industrielle éloignée de toute habitation.

M le Maire propose d'émettre un avis défavorable à l'implantation de cette unité.

Le conseil, à la majorité par 25 voix pour et 4 abstentions émet un AVIS DEFAVORABLE sur le dossier présenté par la société Granuplast France, siège social à Ecully, sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité de recyclage et régénération de matières plastiques sur la commune au 754 rue de la Liberté.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

QUESTIONS DIVERSES :

M le Maire donne la parole à M Pierre Chuzeville qui veut faire une déclaration :

« M le Maire, chers collègues, le conseil municipal a été amené à formuler un avis sur le projet d'extension de la carrière des rives du Beaujolais à Anse, porté par la société Soreal, filiale du groupe Plattard. Cette présentation en conseil municipal du 7 avril, ainsi que plusieurs échanges des débats ont d'ailleurs été retranscrits dans un article du Progrès du 15 avril 2021.

Mon attention a été attirée par la virulence verbale de certains d'entre nous, non pas sur le projet en lui-même, mais sur les activités industrielles du groupe Plattard, implanté dans la zone portuaire de Villefranche, ainsi que sur la capacité de cette entreprise à respecter ses engagements, notamment ceux demandés par la Municipalité précédente. Je me suis exprimé sur le sujet lors du précédent conseil en vous précisant qu'il m'était difficile de me prononcer, ne connaissant pas suffisamment le fonds du dossier. Je me suis donc renseigné, car je pense qu'une prise de parole d'un élu doit être argumentée et s'appuyer sur des faits et des éléments concrets, surtout lorsque ces paroles peuvent porter atteinte aux entreprises qui participent à la vie socio-économique d'un territoire, et dont nous avons grandement besoin. Je pense aussi aux nombreuses familles de Jassans dont certains membres travaillent dans cette entreprise et qui vont être surpris par l'image que l'on a pu montrer d'eux et de cette dernière. Je rappelle à tous que la zone portuaire d'Etat de Villefranche est à vocation industrielle et que les activités présentes depuis plusieurs décennies répondent ainsi à son usage avec un avantage certain dans l'utilisation du transport fluvial. Les installations ont été par le passé régulièrement autorisées et dernièrement par un arrêté préfectoral du 2 juillet 2018, elles sont à ce titre contrôlées par les services de la DREAL dont la mission première est de s'assurer de la conformité de cette exploitation au regard de leurs arrêtés. Sur les éléments que j'ai pu consulter avec le directeur QSE du groupe, les prescriptions de cet arrêté ont été prises en compte, notamment en matière de bruit, de prévention des poussières et d'intégration paysagère, ce qui n'empêchera pas le groupe familial Plattard d'aller au-delà dans le cadre de la protection de ses salariés. Les demandes formulées par l'ancienne municipalité lors de l'enquête publique de 2018 ne semblent pas avoir été reprises dans l'arrêté d'autorisation par le service de la DREAL et de la DDPP, les rendant ainsi inconnues par l'entreprise et non opposables à l'industriel. De plus, comme toutes activités humaines, si elles semblent bien être à l'origine de nuisances ou de ressenti par les riverains les plus proches, elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des pollutions ou comme des manquements à des obligations réglementaires. Le groupe Plattard a mis en place à ce titre une commission de concertation renforcée par un comité restreint de quelques riverains qui se réunissent plusieurs fois par an. J'ai eu accès aux présentations de ces réunions, et je peux affirmer que l'entreprise s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue dans le cadre de sa politique RSE et que les plans d'actions présentés sont suivis d'effets. J'ai appris qu'un riverain de Jassans est d'ailleurs invité à ce comité restreint, signe de la démarche d'ouverture et de la considération des parties prenantes du groupe Plattard. Je propose de solliciter l'entreprise pour qu'un élu participe à la commission annuelle au même titre qu'un représentant de Villefranche ou de l'Agglo. Les positions à venir de la Municipalité pourront ainsi s'appuyer sur des éléments factuels en toute objectivité. Je vous informe que la commune de St Bernard s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce projet.

Mme Segura réagit en indiquant que si un élu est invité à siéger, il faut qu'il y aille.

M Chuzeville répond que M Jacques Plattard n'est pas opposé à ce qu'un élu participe à ces rencontres, bien au contraire, il est tout à fait dans la démarche d'un entretien régulier chaque année avec les personnes qui veulent venir.

Mme Segura indique qu'elle trouve ça très bien et il faut profiter de cette ouverture pour qu'un élu aille siéger à ce comité.

M le Maire répond que c'est ce qu'il a répondu à M Chuzeville, il lui semble que cette proposition va dans le sens d'une ouverture au dialogue et à la correction des éventuelles nuisances futures qu'apporterait l'extension de la zone d'exploitation des alluvions dans la zone décrite au dernier conseil municipal.

Questions diverses :

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M Colombier : (M le Maire demande que les questions lui parviennent avant 48h lorsqu'elles sont si multiples car c'est un travail phénoménal de pouvoir répondre à toutes ces questions)

M Colombier répond que certaines pourront être remises au prochain conseil.

M Colombier remercie le Maire d'avoir reculé l'heure du conseil municipal à 19h et d'avoir envoyé les documents.

M le Maire répond qu'il a répondu à ses sollicitations.

« Nous souhaiterions avoir des renseignements concernant la Zone Industrielle de Jassans-Riottier, dont voici les questions en marge de l'enquête publique actuellement ouverte, sur la zone "agricole" identifiée dans la capture par une croix rouge :

- Pourquoi les hangars ont-ils été démantelés courant avril ?

M le Maire répond qu'il s'agit des hangars de la famille Millard, elle est « maître en sa demeure », et elle a décidé de démanteler ses vieux hangars qui étaient dans un état pitoyable.

- Qu'est-ce qu'il est prévu de faire sur cette zone par la Mairie ? par l'agglomération Villefranche ?

M le Maire répond qu'il connaît le dossier par cœur. Cette zone est classée actuellement au PLU 1AUx, c'est-à-dire zone d'extension à vocation économique. Jusqu'à présent, il est prévu de développer une zone d'aménagement artisanale. Je dis bien jusqu'à présent, je suis en train de m'interroger quant à cette évolution, étant donné l'ampleur qu'a pris le dossier Granuplast et les zones très proches d'habitations, je me demande si on n'aura pas la même « levée de bouclier » chaque fois qu'une PME ou qu'un artisan voudra s'installer dans cette éventuelle zone artisanale.

Mme Segura indique que pour avoir pu constater et rencontrer les riverains, il y a déjà des gens qui ont mis leur maison en vente au bout de cette zone.

M le Maire répond « d'où l'intérêt de mon questionnement ».

M Colombier ajoute « après il y a quand même 7 lots construits à côté, rue de l'industrie, on voit très bien que ça ne va pas être des usines industrielles, ce sont des locaux de 300 m² pour de petits artisans, là-dessus si ça reste une zone artisanale avec des artisans qui viennent s'installer, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

- Si des projets sont envisagés sur cette zone quel est le calendrier prévisionnel ?

M le Maire répond qu'il travaille en concertation avec l'Agglomération pour étudier la faisabilité, notamment sur le plan financier. Parce que cette faisabilité pose un gros problème financier.

- Combien de locaux de l'actuel espace ZI sont vides à ce jour ?

M le Maire répond qu'à sa connaissance, deux, les établissements Cometto et le local que veut réhabiliter Granuplast.

- Avez-vous entendu parler de projets de travaux sur ces locaux vides en 2021 ?

M le Maire répond que seront communiquées au conseil municipal toutes les opérations engagées sur cette zone au fur et à mesure de nouveaux aménagements. Cometto a déposé le 25 février dernier une déclaration préalable concernant une modification de la façade du bâtiment. « Je crois qu'ils veulent scinder ce bâtiment en trois unités ».

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

- Si l'agglomération est impliquée, quel est le mécanisme de gestion de cette zone ?

M le Maire répond que l'Agglomération est totalement impliquée dans cette zone puisqu'elle a la compétence du développement économique.

M Colombier demande le nom de la personne qui gère cette compétence.

M le Maire répond que la vice-présidente de l'Agglomération en capacité de la compétence développement économique est Mme Myriam Cadi et le chef du service développement économique est Emmanuel Giraud assisté de Matthieu Bodart.

- Quel est le poids de la mairie de Jassans dans ce projet vis-à-vis de l'Agglomération Villefranche ?

M le Maire répond que l'Agglomération ne prend jamais de décisions sans l'aval de Jassans. Je ne cesse de répéter que nous sommes « Maîtres en notre demeure ».

- Au cœur de la ZI, construction actuellement de 2 bâtiments en bardage (N°PC 001 194 20 0000) Quelles sociétés ont prévu de s'installer ? Les locaux sont en vente, rien n'est signé je crois.

M le Maire répond que M Colombier a fait une petite erreur quant à la numérotation du PC, il se termine par un 6. Le maître d'ouvrage de ce tènement est la société CMC. Elle crée 7 lots actuellement en deux bâtiments. La société CMC nous a indiqué que plusieurs sociétés ont manifesté leur intérêt pour ces locaux et je demande à M Joly de continuer.

M Joly indique qu'effectivement il a téléphoné à la personne qui commercialise, elle lui a donné différents noms, aujourd'hui aucune signature n'a été faite chez le notaire si ce n'est une société qui s'est engagée avec une date de signature qui est une PME qui s'occupe de vendre de l'emballage et du marquage industriel. Les potentielles sociétés n'ayant pas fait acte au niveau de la signature, nous ne devons pas divulguer les noms. « Par contre, on m'a donné ton nom Jean François Colombier, comme personne qui s'était positionnée, que tu avais visité et que tu étais en négociation avec la banque pour te porter acquéreur d'un lot. Donc à la limite, donne-nous les informations. M Colombier acquiesce, mais il n'a pas plus d'informations, « BNP Paribas cache très bien son jeu quand ils vendent des locaux car ils essaient de vendre un peu plus cher pour attirer les entreprises.

Aujourd'hui je n'ai pas plus d'informations que ça, je me suis approché du dossier, j'ai fait comme si je voulais acheter, j'ai demandé le dossier complet, les tarifs, les superficies, s'il y avait déjà d'autres entreprises qui devaient s'installer sur place, j'ai eu la même version que vous, il y a des choses qui se mettent en place, mais rien n'a été acté et notarié pour l'instant. Mais je préfère rester sur Jassans plutôt que de partir sur Villefranche si j'en ai la possibilité ».

M Joly dit que ces lots d'une petite superficie permettent d'installer des PME, des sociétés, c'est un peu gros pour des artisans.

M le Maire ajoute que les superficies vont de 195 m² jusqu'à 350 et 400 m².

--> Sous quel calendrier ?

Juillet et août 2021, c'est dans très peu de temps.

GRANUPLAST :

--> L'enquêteur envoie son rapport le 27/05 au plus tard, quel est le calendrier des étapes suivantes ? la mairie est-elle présente à cette réunion CODERST ?

M le Maire indique qu'il a devancé ces questions et qu'il a déjà répondu précédemment.

La municipalité peut être invitée à la réunion du CODERST .

M Colombier a d'autres questions qui n'ont pas été posées précédemment.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire l'invite à les poser.

M Colombier : il y a une offre d'embauche pour un électricien au 1er novembre, est-ce que ça a été effectué ?

Mme Reix répond que quelques entretiens ont été faits. Ils n'ont pas été concluants. L'annonce est toujours en cours. Nous sommes toujours à la recherche d'un électricien.

M Colombier demande « et pour le directeur adjoint des services techniques ? »

Mme Reix indique que d'autres dispositions ont été prises. Ces dispositions seront annoncées très rapidement aux services techniques. Nous mettons en place une réorganisation en interne.

M Colombier demande à ce jour combien de classes ont été fermées depuis la reprise, en raison des cas contacts ?

Mme Reix répond qu'elle n'a pas le nombre exact de classes qui ont été fermées, elles l'ont été soit en raison de l'absence de l'enseignant malade, soit en raison de cas de COVID des enfants.

M le Maire donne la parole à Mme Segura, sachant qu'un certain nombre de questions a déjà été traité.

Mme Segura indique que suite au dernier conseil municipal, l'achat éventuel du centre médico-social par les notaires m'a interpellée. J'ai appris que plusieurs propriétaires entre le bâtiment actuel des notaires jusqu'en haut de l'avenue de la Dombes, c'est-à-dire au carrefour de la rue du Marmont, ont été contactés par des promoteurs différents.

M le Maire répond : pas jusqu'au bout de la rue du Marmont. Pas tout à fait, il y a 3 tènements.

Mme Segura reprend : donc ça veut dire encore des projets d'immeubles. J'aimerais que dans le temps on puisse se pencher sur le PLU, je pense que la zone UA en centre-ville est beaucoup trop vaste. Je pense notamment à la partie au Guignard (en dessous du pigeonnier), les gens qui viennent de la région lyonnaise pour venir à Jassans, d'autant plus maintenant suite à la crise sanitaire, sont à la recherche de maisons avec un petit bout de terrain et pas d'appartements. Je pense que si on laisse faire, on dénature Jassans, on perd le côté agréable à vivre de notre commune, c'est pourquoi j'aimerais qu'une vraie réflexion sur le sujet soit relancée.

M le Maire répond que c'est une réflexion tout à fait louable, mais la tendance actuelle, partout en France, c'est de remplir les dents creuses, c'est-à-dire que toutes ces propriétés qui sont centrales sont appelées à être densifiées.

Mme Segura répond : oui sauf que tout cela s'appuie sur un rapport de présentation qui a été fait (je ne sais plus en quelle année) mais qui prévoyait 7500 habitants à Jassans pour 2020. On est en 2021 il y a 1000 habitants de moins, c'est quand même assez énorme en proportion, j'aimerais juste que l'on travaille pour une urbanisation raisonnée en fonction de la taille de notre ville.

M le Maire répond que les promoteurs se basent sur le PLU actuel qui a été établi sous la mandature de Jacqueline Fournet.

Mme Segura répond qu'elle sait et que c'était son gros point d'achoppement avec Jacqueline Fournet. Sur ce coup-là, jamais je ne la défendrai dans la mesure où l'on était vraiment très opposées.

M le Maire indique avant qu'un éventuel nouveau PLU soit élaboré, il va se passer deux ou trois ans.

Mme Segura répond qu'elle en a conscience et c'est pour cela qu'elle pense qu'il y a quand même urgence à réfléchir.

M le Maire ajoute qu'actuellement il y a une demande phénoménale des promoteurs. Il y a d'autres projets, avenue de la Dombes sur 5 tènements et il va recevoir le lendemain deux promoteurs qui envisagent d'autres projets immobiliers ailleurs à Jassans. Ils ont tous les droits de construire là où ils proposent de le faire.

Mme Segura en a entendu parler aussi. Cela l'inquiète.

Mme Reix ajoute que le Maire va être très exigeant avec les promoteurs dans la mesure bien entendu de nos possibilités, car le PLU doit s'appliquer, mais il discute sur chaque projet pour émettre des souhaits sur la qualité du projet et sa meilleure intégration possible dans le paysage de notre agglomération.

Mme Segura répond qu'elle n'a pas dit le contraire. Elle imagine bien que les projets seront défendus. Sauf qu'on est parti sur un PLU avec des perspectives fausses, tout simplement. En 2012 il

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

était prévu qu'en 2020 nous serions 7500, ce n'est pas le cas, et ce n'est pas ce que recherchent les gens qui veulent maintenant sortir des villes pour ne plus avoir à subir un confinement, coincés dans un 15 m² avec 3 enfants. Je schématise un peu mais c'est cela.

M le Maire répond que certains le demandent. Il y a aussi des demandes pour des constructions pavillonnaires. Il faudra qu'on en discute sagement, mais dans le prochain PLU il faut que l'on puisse opter pour une extension de l'urbanisation à Jassans des zones pavillonnaires, notamment au nord de Jassans, dans la zone du « creux Guillien » qui est destinée à être urbanisée. « Je me bats tous les jours avec l'Agglo et avec les services des droits du sol ; quant aux promoteurs que l'on reçoit, il faut que je discute « le bout de gras » de façon incessante avec eux, ils veulent installer n'importe quoi, des bâtiments qui n'ont aucun caractère esthétique.

Mme Segura indique que Jassans a une mauvaise réputation.

M le Maire veut que ça change, je veux leur imposer l'implantation de bâtiments qui aient un caractère architectural, digne de la création d'un architecte, ce n'est pas facile.

Mme Segura répond qu'elle imagine bien. Après qu'est-il prévu sur toute la zone située après l'église, rue Edouard Herriot en repartant vers la Madone ?

M le Maire indique que ce sont les promoteurs qu'il reçoit le lendemain. Il vient d'apprendre qu'il y avait un projet vers la Madone, dans l'angle avec la rue de la mairie et la rue Edouard-Herriot.

Mme Segura pense qu'il faut être vigilant, Jassans a déjà une très mauvaise image.

M le Maire dit qu'il est vigilant, mais ils appliquent le droit et il est sans cesse obligé de se battre avec eux. ALLILA, par exemple qui a le vent en poupe et veut créer du logement social partout, alors que nous sommes dotés à Jassans de 32,7 % de logements sociaux, il y en a assez, on est à saturation. Je refuse que ces promoteurs fassent du logement social à Jassans.

Mme Segura répond « c'est très bien », pouvez-vous nous dire quel est le taux d'inoccupation de logements sur tous les appartements construits et mis en service ; les derniers chiffres que j'avais étaient assez énormes. Concernant l'habitat collectif dans tous les immeubles, tous les appartements ne sont pas occupés.

M le Maire répond qu'il ne les connaît pas.

Mme Carano ajoute qu'elle siège à la CIL de SEMCODA et de DYNACITE, et que les gens ont du mal à trouver des appartements. Il n'y a pas assez d'appartements pour tout le monde. Le problème c'est que dans les nouveaux immeubles par exemple, rue de la mairie, où des propriétaires ont acheté et qui relouent à sociétés, ce qui fait des logements sociaux en plus. Ce ne sont pas des logements extrêmement chers, par exemple, le One de SEMCODA est plus cher que les appartements de la rue de la mairie.

Mme Segura avait les données d'une étude qui avait été faite où il y avait plus de 25 % de logements vacants sur l'habitat collectif à Jassans.

Mme Carano dit qu'il s'agit peut-être du secteur privé, mais pas du secteur social.

Mme Méchain indique que sur la commune de Frans, DYNACITE a mis en place un projet de location accession de pavillons. Cela pourrait-il être une possibilité sur Jassans pour remédier aux nombreux bâtiments ?

M le Maire répond que c'est ALLILA qui a construit pour DYNACITE.

Mme Méchain précise dit qu'elle habite aux marinières à Jassans et tous les locataires se sont renseignés car ils voulaient tous des pavillons avec un petit bout de terrain, et ils ont été vendus très vite.

M le Maire répond que pour cela il faut un tènement suffisamment grand.

M Colombier répond à l'intervention de Mme Segura : il y a bien 5 tènements concernés avenue de la Dombes, connaissant les propriétaires sur place, on sait qu'ils ont été démarchés aussi jusqu'à la rue du Marmont. Il n'y a que la maison du 446 qui actuellement ne vendrait pas sa maison, elle est juste derrière la rue du Marmont.

Mme Segura ajoute que tout le monde a vu que la croix située à l'angle de la rue du Cinier est tombée. Elle espère que ce n'est pas un acte de vandalisme.

M le Maire répond que c'est un accident. Une entreprise a été mandatée pour faire des essais de portance dans la propriété que la commune a achetée pour installer la police municipale. Etant

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

donné qu'il y aura certainement des parkings pour les policiers tout autour de la maison, des essais ont été faits pour voir si les murs d'enceinte sont suffisamment forts pour supporter du parking de voitures. Il y avait une pelle mécanique qui était à l'œuvre, qui s'est retournée et qui a fait tomber la croix. Cet incident a été filmé, et l'entreprise s'est engagée à réparer cette croix.

Mme Segura informe le conseil que pour la culture générale, cette croix est répertoriée à l'inventaire du patrimoine de la région AURA, elle date de 1643.

M le Maire ne savait pas que c'était si ancien.

Mme Segura répond qu'il y a deux croix sur Jassans, celle du Cinier qui est de 1643 et celle qui est vers la route de Frans, qui est de 1853. On n'a plus beaucoup d'éléments remarquables sur notre Commune, si on peut les préserver ce serait bien.

M le Maire lui répond qu'elle peut compter sur lui pour les protéger. Vous connaissez ma façon de voir les choses.

Mme Segura indique que le parking de la salle de gym/salle de danse est très encombré. Est-il prévu de le dégager pour la reprise des activités qui arrive.

M le Maire répond qu'il a donné ordre au directeur des services techniques de remettre en état ce parking.

Mme Segura se pose des questions par rapport à la reprise des associations. L'interprétation faite par la Mairie du document de la Préfecture, n'est pas du tout la même qui est faite par le comité de l'Ain de gymnastique, le comité AURA de gymnastique et d'autres associations sur Jassans. Pour nous du 3 au 19 mai, le public est autorisé uniquement en extérieur, sauf le public prioritaire donc les sportifs de haut niveau, les apprentis en sport. A partir du 19 mai, pour les ERPX, c'est tout public en intérieur et le public prioritaire peut faire ce qu'il veut en intérieur et extérieur ; à partir du 9 juin c'est la reprise des salles privées et non des ERPX.

M le Maire répond que c'est extrêmement compliqué à gérer, ça change toutes les semaines.

Mme Segura sait bien, elle en est au 77ème planning pour ses adhérents, c'est l'enfer, seulement à effectivement 19 mai, réouverture des établissements sportifs de plein air et découverts avec protocole adapté. Ça c'est en page 4 du document de la Préfecture et après en page 13, ils n'ont pas changé leur document depuis des lustres.

Mme Reix intervient et indique que s'il subsiste un doute, il faut appeler la cellule de crise de la Préfecture pour avoir des précisions. Chaque fois qu'il y a un doute, nous les questionnons.

M le Maire dit qu'il va interroger Pierre ARVERS, le chef de Cabinet.

Mme Segura en parle parce qu'il y a une différence au niveau Départemental et Régional, pour la gymnastique et elle a discuté avec un entraîneur du tennis qui rattachait les entraînements en salle couverte, alors qu'elle venait d'avoir la mairie qui ne disait pas la même chose.

Mme Reix demande une synthèse à Mme Segura, qui servira de base d'interrogation au Cabinet de la Préfecture.

Mme Segura ajoute une information : au niveau de l'école gymnique de Jassans, cinq gymnastes de haut niveau continuent les entraînements, elles n'ont jamais été confinées. Il y en a 2 qui ont déjà été sélectionnées pour le championnat de France à venir qui se déroulera début juin à Nantes, et une 3ème qui joue sa qualification ce week-end.

Monsieur le Maire dit « formidable, bravo » !

Monsieur le Maire demande impérativement aux membres du conseil de se proposer pour être présents comme assesseurs aux élections. C'est une obligation des élus que d'être présents.

M Joly a une remarque à faire. La secrétaire qui gère les élections au sein de la mairie a envoyé le 30 avril à tout le conseil municipal un questionnement pour les élections départementales et régionales. Il aimerait faire part au conseil de son sentiment : je pense que nous sommes élus de la commune et on se doit de faire preuve de politesse envers le personnel municipal, je m'adresse à M Ozenfant, je suis très déçu d'avoir lu votre mail de réponse, il n'y avait ni bonjour, ni merci, ni aucun autre terme sauf « non » huit fois. Je vous invite aux prochains échanges de faire preuve d'un peu plus de respect et de politesse envers le personnel municipal.

M Colombier répond « Là-dessus on n'a pas à apprendre de chose ». Notre équipe respecte autant le personnel que vous.

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

Mme Segura indique que pour infos le premier tour des élections tombe en même temps que la communion des enfants à l'église. D'où son absence le premier dimanche.

M le Maire comprend tout à fait. Il y a des raisons d'absence valables, comme Mme Chanat qui travaille à Villefranche pour ces mêmes élections, mais je demande à faire un effort considérable afin que ce ne soient pas toujours les mêmes qui assument cela. C'est épuisant, en plus il faudra doubler les bureaux, il y a deux élections, il faut doubler les assesseurs.

M Colas ajoute qu'il a fait un stage avec des avocats qui ont confirmé que c'était obligatoire, cela fait partie des fonctions des conseillers et des amendes peuvent être mises en place.

M le Maire dit qu'il ne voudrait pas en arriver là. Faites un effort, comprenez-nous.

M le Maire remercie l'assemblée et précise que le prochain conseil sera en juin, la date n'a pas encore été retenue.

La séance est levée à 22h15.

Jassans-Riottier, le 19 mai 2021.

Jean Pierre REVERCHON
Maire

